

# Lettre d'information sur les projets d'énergies renouvelables du Pays Médoc

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Juin 2018

La réduction des consommations d'énergie, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, ainsi que la lutte contre le dérèglement climatique sont aujourd'hui au cœur des problématiques locales, amenant ainsi les territoires à s'engager dans des démarches de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le Pays Médoc, dans le cadre de son projet de labellisation en Parc Naturel Régional (PNR), a la volonté de mettre en œuvre une politique énergie / climat ambitieuse et cohérente avec les spécificités du territoire, et d'y associer l'ensemble des acteurs.

Le territoire dispose de tous les atouts pour devenir un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Pour l'atteindre, la collectivité s'engage ainsi à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs et prévoir également le développement des énergies renouvelables.

Au niveau national, la volonté de développer les énergies renouvelables passe par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et le Plan Climat. Publiée le 18 août 2015, elle doit permettre de :

☀️ Porter la part des énergies vertes à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030 ;

☢️ Porter la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 ;

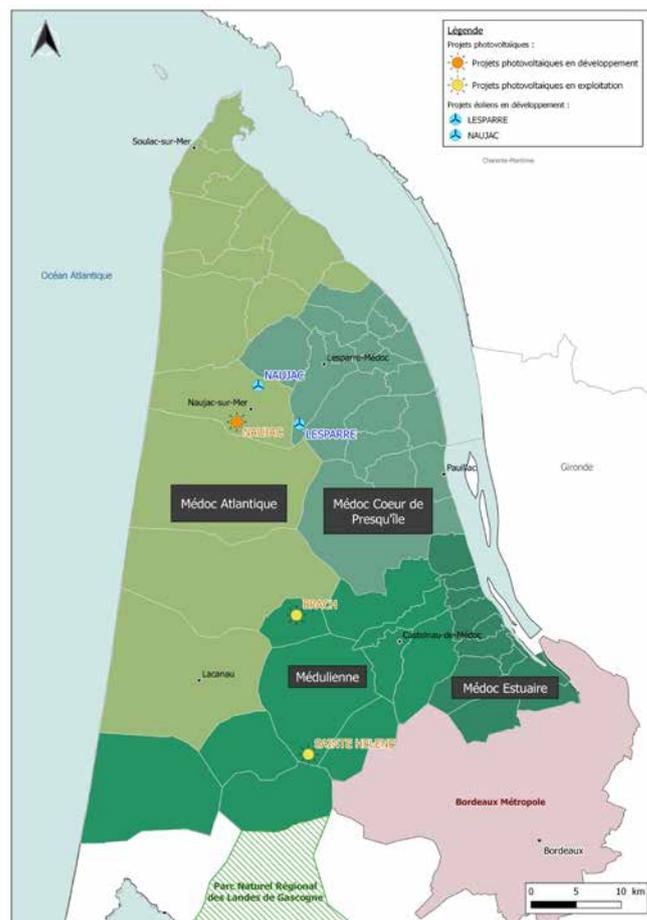
Le Plan Climat, initié par Nicola Hulot le 6 juillet 2017, prévoit notamment de laisser les énergies fossiles dans le sous-sol. Les projets d'exploration d'hydrocarbures seront interdits afin qu'à l'horizon 2040, la France ne produise plus de pétrole, de gaz et de charbon.

## Le Médoc, territoire à énergie positive

Avec sa situation géographique idéale, le Médoc a beaucoup d'atouts pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables :

- **Un taux d'ensoleillement idéal.** 2250 à 2500 heures par an. correspondant à une énergie incidente sur le plan horizontal d'environ 1350 KWh/m<sup>2</sup>/an.
- **Un gisement éolien adapté.** Une vitesse moyenne annuelle supérieure à 4,5 mètres par seconde à 50 mètres du sol. Le Médoc détient les vitesses de vents les plus intéressantes d'Aquitaine pour l'installation de parcs éoliens.
- **Des opportunités d'emplois verts non délocalisables pour des projets Made in Nouvelle-Aquitaine**  
Des entreprises locales sont qualifiées pour prendre en charge la construction puis l'exploitation des parcs. Les parcs photovoltaïques de Brach et Sainte-Hélène en sont des exemples réussis.

Parcs photovoltaïques et éoliens VALOREM en développement ou en exploitation dans le Médoc



# Lettre d'information sur les projets d'énergies renouvelables du Pays Médoc

## Les parcs photovoltaïques du Médoc

VALOREM a développé et construits plusieurs parcs photovoltaïques sur les communes de Brach et Sainte-Hélène. Situés sur des parcelles forestières sinistrées par les tempêtes de 1999 et 2009, ces projets exemplaires réussissent l'association des trois piliers du développement durable.

### Environnement

Outre la production d'électricité verte non polluante, les parcs photovoltaïques de Brach et Sainte-Hélène sont parfaitement intégrés à leur environnement, ils préservent la fonctionnalité des zones humides et la lande à Molinie, une graminée qui sert d'habitat du Fadet des Laîches, un papillon protégé à l'échelle européenne.



Parc photovoltaïque de Brach (33)

### Economie

Sélectionnés à l'appel d'offre CRE 3, ces parcs produisent de l'électricité vendue à 0,08 €/kWh, soit un prix équivalent à l'éolien et moins cher que les nouvelles installations nucléaires. Le solaire photovoltaïque est compétitif !

VALOREM a noué un partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Médoc qui, depuis 1998, investit toute sa compétence et sa connaissance du contexte médocain au profit du développement territorial et notamment des énergies renouvelables.



De gauche à droite, Christian Lagarde président de la Communauté de Communes la Médulienne, Claude Gobin sous-préfet de Lesparre, Allain Camedescasse maire de Sainte-Hélène, Jean-Luc Gleyze président du Conseil départemental et Pascale Got conseillère départementale.

### Social

Avec la construction de ces parcs, VALOREM, associé à A.DE.L.E. (association pour le développement et l'emploi) et le Département de la Gironde, a souhaité aller plus loin dans le développement du tissu économique local, en signant la 1<sup>ère</sup> convention appliquant des clauses d'insertion pour les chantiers des parcs photovoltaïques du Médoc, une première en France. VALOREM, à travers sa filiale VALREA spécialisée dans la construction de parcs d'EnR, s'est engagé à ce que les sous-traitants réservent 7% des heures totales de travail aux personnes éloignées de l'emploi.

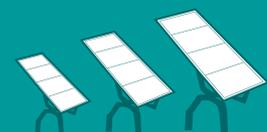
Aujourd'hui VALOREM reproduit ce modèle pour tous ses chantiers en énergies renouvelables.

### Des matériaux recyclables, respectueux de l'environnement

Arrivés en fin de vie, les modules seront démontés, les composants recyclés ou réutilisés :

- les panneaux photovoltaïques seront pris en charge et recyclés par PV-Cycle,
- les équipements électriques et électroniques feront l'objet d'un traitement sélectif,
- les éléments métalliques seront extraits des câbles,
- les pièces métalliques seront valorisées en matière première,
- les déchets inertes (béton) seront concassés.

Les panneaux photovoltaïques sont recyclés à plus de 97 %.



# Lettre d'information sur les projets d'énergies renouvelables du Pays Médoc

## Le projet éolien de Lesparre

Un parc éolien sera implanté sur la commune de Lesparre-Médoc, qui a affirmé sa volonté de voir le projet se concrétiser en votant favorablement lors de délibérations du conseil municipal en 2013 et 2016. Ainsi, une douzaine d'éoliennes pourraient voir le jour au coeur du massif forestier, en complémentarité de sa fonction de production de pins maritimes. VALOREM et son partenaire, La Caisse des Dépôts et Consignations, travaillent notamment à l'implantation de turbine sur des parcelles communales pour accroître les retombées économiques du territoire.



**Nombre d'éoliennes : 12**  
**Puissance totale : 41 MW minimum**  
**Hauteur en bout de pale : 180 à 210 m**  
**Investissement global : plus de 55 M€**  
**Production estimée : 150 GWh/an, soit la consommation électrique de 53 000 foyers de 4 personnes (hors chauffage et eau chaude\*)**

\*Source : CRE, Enertech, INSEE, MEEDD, ADEME, CEREN

Photomontage du projet

### Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site à sa mise en service.

La demande d'Autorisation Environnementale est en cours d'instruction



Une campagne de financement participatif, lancée en 2016, a permis de récolter 50 000 € pour financer les études techniques et environnementales. La demande d'Autorisation Environnementale, qui inclut le permis de construire est, depuis novembre 2017, en instruction auprès des services de l'Etat. L'enquête publique est attendue au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Le Médoc représente le plus gros potentiel de l'Aquitaine, qui ne compte encore aucune éolienne sur son territoire. Offrons-lui l'opportunité de réussir sa transition énergétique !

### Un site internet dédié

Depuis 2015, un site internet dédié au projet est en ligne. Régulièrement mis à jour vous y trouverez les informations essentielles sur le projet ainsi que sur son planning. N'hésitez pas à le consulter !

[www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr](http://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr)

# Lettre d'information sur les projets d'énergies renouvelables du Pays Médoc

## Energie éolienne : infos et désintox



### 2<sup>ème</sup> gisement de vent européen

Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité 95% du temps (Source : ADEME)



### La concertation citoyenne

La demande d'Autorisation Environnementale est soumise à enquête publique. L'objectif est d'assurer l'information et la participation du public. Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de poser des questions et donner son avis.



### Sans risques pour la santé

Le son produit par les éoliennes est mis hors de cause : «Aucune maladie ni infirmité ne semblent pouvoir être imputées au fonctionnement des éoliennes.» Académie Nationale de Médecine - Rapport du 3 mai 2017.

Des infrasons sans risques : «Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons). ANSES, 14 février 2017.



### Un démantèlement programmé

La durée de vie d'un parc éolien est estimée à 20 ans. Ensuite, le parc est démantelé et le site remis en état, ou les turbines sont remplacées.

L'exploitant est tenu, dès le début du projet, de constituer les garanties financières nécessaires au démantèlement du parc et à la remise en état du site. Une éolienne est presque totalement recyclable et ne laisse pas de polluant sur son site d'implantation.



### Une énergie propre

Une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre (GES) lorsqu'elle produit de l'électricité.

**12,7 g CO<sub>2</sub>/kWh**, c'est la moyenne d'émission de GES du parc éolien français sur l'ensemble de son cycle de vie, en comparaison, le charbon émet 1001g CO<sub>2</sub>/kWh.



### Des bienfaits pour l'économie locale

L'éolien représente en France près de 18 000 emplois.

Les parcs éoliens sont source de retombées fiscales pour les collectivités territoriales. Par an, une éolienne de 1 MW génère environ 6 800 € pour le bloc communal (commune et communauté de communes) et 3 500 € pour le département.



### La biodiversité au cœur des projets

L'évaluation environnementale fait le point sur l'état initial du site envisagé, analyse les impacts du projet au regard du milieu naturel, du paysage, de l'environnement humain et économique et propose des mesures de compensation ou de réduction des impacts.



### La beauté, une notion personnelle

«Un éolienne c'est moche dans le paysage.»

La beauté ou la laideur sont des éléments d'appréciation subjectifs. Certains enjeux doivent nous rassembler au delà des considérations personnelles.

Ces données sont issues du livret «Un vent de transition» réalisé par France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr/vent-de-transition](http://www.fee.asso.fr/vent-de-transition)

## VALOREM, un pionnier des énergies renouvelables en France

Depuis 1994, le groupe VALOREM, basé à Bègles, accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques.

Groupe indépendant à capitaux majoritairement familiaux, VALOREM maîtrise toute la chaîne de développement d'unités de production d'énergies vertes, de la prospection à l'exploitation, de la conception à la maîtrise d'œuvre.

4<sup>ème</sup> employeur de la filière en France, VALOREM emploie 200 collaborateurs répartis sur les sites de Bègles, Amiens, Carcassonne, Nantes, la Guadeloupe, dans des bases locales de maintenance ainsi qu'à l'international.

### Votre contact VALOREM

Florian FESSOL, chef de projets  
213 cours Victor Hugo  
33323 BEGLES CEDEX  
06 29 45 00 46  
[florian.fessol@valorem-energie.com](mailto:florian.fessol@valorem-energie.com)



Lettre d'information, Juin 2018  
Pays Médoc

Directeur de la publication,  
impressions : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)